

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Convocation	le 14 septembre 2017
Présents	Fabienne Blachot-Minassian, Bruno Guely, Alexia Coing-Belley, Serge Cozzi, Nicole Bonneton, Jean-Paul Decard, Antoine Lozano, Jean-Louis Pinto-Suarez, Franck Pavan, Dominique Denys, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Véronique Marry, Patricia Jacquemier, Hélène Baret, Nicolas Trouilloud, Virginie Reynaud-Dulaurier
Excusés	Daniel Blanc (pouvoir donné à Alexia Coing-Belley) Hugues Videlier (pouvoir donné à Bruno Guely)

Secrétaire de séance Nicole Bonneton

Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2017 est approuvé.

Délibérations

Rapport annuel d'activité du service public de transport du Pays Voironnais – année 2016 (CAPV)

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le rapport annuel d'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit être présenté aux membres du Conseil Municipal et mis à disposition du public,

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente au conseil municipal le bilan d'activité du service public de transports de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) sur l'année 2016.

L'année 2016 confirme la croissance (toutefois plus modérée par rapport à 2015) de tous les indicateurs de bon fonctionnement du réseau de transports du Pays Voironnais.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs techniques du réseau ont peu varié en 2016 et reflètent toujours la volonté politique de développement des transports en commun définie en septembre 2010, une réorganisation du réseau étant prévue à partir de septembre 2017.

Fin 2016, le réseau de transport compte 60 lignes dont :

- 3 lignes urbaines dans Voiron - Coublevie (lignes 1, 2 ,3),
- 1 ligne urbaine Rives - Renage (ligne 10),
- 1 ligne urbaine à Moirans - Centr'Alp (ligne 20),
- 7 lignes interurbaines assurent les liaisons des autres communes vers Voiron,
- 9 lignes de TAD complètent le réseau régulier et un service réservé aux Personnes à Mobilité Réduite,
- 39 lignes à vocation scolaire ouvertes à tous.

Les objectifs de renforcer significativement et en priorité les offres de transport dans les zones denses en habitat et en activités, de rendre le réseau plus accessible aux personnes à mobilité réduite et de répondre aux enjeux de l'intermodalité sont restés prioritaires en 2016.

De nouveaux services ont été proposés sur Centr'Alp en lien avec l'extension de la ligne départementale Express 2. Le réseau s'est enrichi en septembre 2016 d'un dispositif d'information en temps réel et le Schéma d'Accessibilité du réseau de transports (SDA-Ad'Ap) a été adopté.

LES INDICATEURS DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE DU RÉSEAU

La fréquentation des lignes à vocation commerciale augmente toujours ; le réseau répond donc de plus en plus aux besoins des captifs et progressivement, à ceux de nouveaux usagers. Le nombre global de montées enregistrées par le système billettique en 2016 est de 1 956 794 montées soit + 4,95 % et en moyenne 20,59 voyages par habitant.

On enregistre en septembre 2016, 3 883 montées par jour en moyenne sur le réseau urbain de Voiron Coublevie (+ 4,24 %) les jours de semaine scolaire et 1 247 montées le samedi (- 6,73 %) en période scolaire. En période de vacances, la fréquentation est de l'ordre de 1 946 montées par semaine soit une croissance de 5,3% par rapport à l'année précédente. Cela représente 850 379 montées annuelles ; soit une progression des validations de 1,85 % par rapport à 2015.

La fréquentation de la ligne 10 restructurée début 2014 en ligne Rives – Renage, en partenariat avec la Communauté de Communes de Bièvre Est a progressé de 1,28 % et celle de la ligne 20 a baissé de 22%, d'où la réflexion sur la desserte de Centr'Alp.

Les lignes régulières interurbaines du Pays Voironnais progressent avec 732 447 montées en 2016, soit + 8,34 %. Ce sont les lignes A, W et G qui dominent car elles transportent une bonne partie de la clientèle jeune et la clientèle commerciale.

La fréquentation annuelle des lignes scolaires croît de 6,06 % avec 337 375 validations.

Le transport à la demande a vu le nombre de courses effectuées progresser de 9,23 % par rapport à 2015 (11 768 voyageurs transportés) pour 412 clients actifs sur les 12 derniers mois. Le transport PMR est très dynamique avec des courses en hausse de 19,42% (2 023 courses).

Le réseau compte fin 2016, 10 062 clients disposant d'une carte OÙRA! nominative (usage régulier), soit une augmentation de 14,42 %. L'usage du réseau et la fidélisation de tous les types de clientèle se poursuivent donc en 2016. Les ventes de titres unité continuent à baisser au profit des cartes 10 trajets et des ventes d'abonnements, notamment ceux de la tarification solidaire (titres pour les personnes ayant de faibles ressources). Les abonnements jeunes représentent la moitié des recettes.

Avec la progression de la fréquentation, les recettes commerciales augmentent de 3,98 % (+28 648 €). Elles couvrent 8 % des dépenses d'exploitation de l'ensemble du réseau contre 7 % en 2015.

L'Agence Mobilité est toujours le point de vente central, avec 30 316 titres vendus en 2016 (titres Pays Voironnais + Transisère). Elle encaisse 56 % des recettes de ventes du réseau du Pays Voironnais. 10,1 % des recettes se font par la vente en ligne et 7,5 % la borne automatique. 60 794 visiteurs sont allés en Agence Mobilité en 2016.

LES INDICATEURS DE QUALITÉ

Les indicateurs de qualité sont globalement stables marquant un fonctionnement maîtrisé du réseau. Les clients ont accordé une note de 7,71/10 au réseau à l'occasion du baromètre de satisfaction mené en octobre 2016. Le taux de fraude reste faible (1,18 %) du fait de la politique de contrôle régulière de la clientèle, notamment sur les lignes à vocation commerciale. La nécessité d'une présence adulte dans les lignes se maintient

avec le bilan positif de fonctionnement de la cellule médiation.

LES INDICATEURS FINANCIERS

L'objectif de garder en matière de transport des dépenses maîtrisées est encore atteint en 2016 : le coût de fonctionnement du réseau a diminué de 0,17 % avec une baisse des prix en 2015.

Représentant 7,659 millions d'euros, le coût d'exploitation est financé à 55 % par le versement transport (produit stable) et 36 % par la dotation du Département. La contribution du budget général du Pays Voironnais n'a pas été nécessaire en 2016. La situation du budget est saine, avec un faible endettement.

Le niveau d'investissement sur le réseau est de 913 k€ avec pour les dépenses principales, les travaux sur le réseau (21 quais accessibles) et le dépôt de bus urbain. 75,8 % des arrêts du réseau urbain Voiron-Coublevie sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, propose au conseil municipal de prendre acte du bilan d'activité du service public de transports de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur l'année 2016.

Vote du conseil à l'unanimité.

Plan de financement SEDI – travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité et sur réseau France Télécom

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, informe le conseil municipal suite à la demande du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), le conseil municipal doit délibérer sur le nouveau plan de financement concernant l'opération 15-059-566 enfouissement BT/FT Route de Rivoires, pour le démarrage anticipé des travaux et avec le surcoût de la bicouche :

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTIN PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Collectivité : Commune de VOUREY

Opération n°15-059-566

Enfouissement BT / FT Route des Rivoires

Après, étude du plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	173 445 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	150 998 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **22 448 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI

Le conseil, entendu cet exposé,

1. PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	173 445 €
Financement externes :	150 998 €
Participation prévisionnelle :	22 448 €

2. PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde) : 22 448 €

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Après, étude du plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	10 496 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	3 456 €

La participation du SEDI s'élève à : 741 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **6 299 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI

Le conseil, entendu cet exposé,

1. PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	10 496 €
Financement externes :	3 456 €
Participation prévisionnelle :	7 040 €

2. PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde) : 6 299 €

Vote du conseil à l'unanimité.

Participation à la prévoyance du personnel dans le cadre d'une procédure de labellisation

Madame Dominique Denys, conseillère municipale, informe l'assemblée qu'au 31 décembre 2017 prendra fin le contrat collectif de prévoyance du personnel. Le contrat de prévoyance permet de maintenir le salaire de l'agent à partir du 91^{ème} jour de maladie, d'invalidité, de décès. Il est financé par une cotisation salariale et une cotisation patronale mensuelle.

Suite aux cohortes de naissances des agents de la collectivité, le contrat groupe n'est plus adapté par rapport au contrat individuel labellisé.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et de leurs établissements peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlement garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues.

Dans le domaine de la prévoyance, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant mensuel de la participation est fixée à 10 € par agent pour un temps plein à partir du 1^{er} janvier 2018.

Vote du conseil à l'unanimité.

Décision Modificative n°3 au budget communal 2017

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente à l'ensemble du conseil la décision modificative suivante :

DM 3 du 21/09/2017										
Dépenses					Recettes					
Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	
INVT	21	21318	Autres bâtiments publics	2 808.00	Menuiserie extérieure espace Jean Roybon	10	10226		-872.00	BP 2017 45 000 € notifié 44 128 €
		2151	Installations réseaux de voirie	7 100.00	Puits perdu Pierre Blanche	021	21	Virement de la section de fonctionnement	5 651.15	
	3 282.00			Ralentisseur Route de la Gare						
	23	2315	Installations matériel et outillage techniques	-8 410.85						
	TOTAL			4 779.15		TOTAL			4 779.15	
FONCT	014	739113	Reversement conventionnels de fiscalité	2 029.37	Reversement 2016 part foncier bâti périmètre ZA Chantarat à la CAPV					
		739223	Fonds de péréquat*recettes fiscal	1 795.00	Versement Fonds péréquation 2017					
	011	6161	Primes assurance multirisques	407.48	Régul assurance P.J. 2016 (+261.66€) + équilibre du compte (+ 145.82)					
	023	23	Virement à la section d'investissement	5 651.15		73	7381	Taxe add. Droits de mutation	9 883.00	Versement supérieur au BP 2017
	012	6413	Personnel non titulaire	4 000.00	Dépenses supérieures au BP 2017 (suite aux maladies)	013	6419	Remb. Rémunération de personnel	4 000.00	Versement supérieur au BP 2017 (suite aux maladies)
	TOTAL			13 883.00		TOTAL			13 883.00	

Vote du conseil à l'unanimité.

Modification du remplaçant de la commission mobilité de la CAPV

Vu la délibération 2015/01-02 du 15 janvier 2015, désignant les représentants de la commune aux diverses commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

Mme Alexia Coing-Belley, 2^{ème} adjointe, remplace M. Bruno Guely, 1^{er} adjoint, au poste de remplaçant à la commission mobilité de la CAPV.

Vote du conseil à l'unanimité.

Le conseil municipal s'est achevé à 19h02.

Prochain conseil municipal jeudi 16 novembre 2017 à 18h30.